



AUGUST POLL 2025
SONDAGE D'AOÛT 2025

RÈGLEMENTS DU CONOURS	2
CONTEST RULES	8

RÈGLEMENTS DU CONOURS

SONDAGE D'AOÛT 2025 (le « Concours »)

Du 4 août 2025 à 10h00 [HNE] au 27 août 2025 à 23h30 [HNE] (la « Durée du concours »)

Organisé par
Devolutions inc. (« Devolutions »)

1. Conditions d'admissibilité

Ce Concours est destiné à la consultation et à la participation dans les cinquante (50) États des États-Unis et à Washington D.C., au Canada, au Royaume-Uni et en Allemagne uniquement. Veuillez ne pas participer si vous n'êtes pas résident(e) autorisé(e) de l'un des cinquante (50) États des États-Unis ou de Washington D.C., du Canada, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, ou si vous n'y résidez pas au moment de participer. NUL ET NON AVENU À PORTO RICO, DANS LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES ET DANS LES AUTRES TERRITOIRES ET POSSESSIONS DES ÉTATS-UNIS, EN DEHORS DES JURIDICTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- a) Les employés, dirigeants, représentants et mandataires de Devolutions inc. et du Fournisseur de prix;
- b) Les personnes vivant sous le même toit que les personnes mentionnées ci-dessus.

Le Concours est assujéti aux lois et aux réglementations fédérales, d'État, provinciales, de comté et locales applicables. Nul et non avénu à Porto Rico, dans les îles vierges américaines et dans les autres territoires et possessions des États-Unis, en dehors des juridictions mentionnées ci-dessus et partout où la loi l'interdit.

2. Conditions de participation au concours

Aucun achat requis. Pour participer au Concours, il suffit de répondre au *Sondage d'août* disponible à l'adresse suivante [<https://blog.devolutions.net/fr/2025/08/question-du-sondage-daout-comment-preferez-vous-decouvrir-de-nouvelles-solutions-et-produits-technologiques>] (le « **Sondage** ») en laissant un commentaire dans la section prévue à cet effet, au plus tard le 27

août 2025 à 23h30, heure de l'Est. Toutes les personnes ayant laissé un commentaire valide sont admissibles au Tirage, sous réserves des conditions d'admissibilité énoncées au paragraphe 1.

La participation au Concours signifie que vous avez lu les présents règlements du Concours et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez que le fait de soumettre une participation au Concours constitue une signature électronique de votre part, ce qui vous lie au présent règlement.

Pour être valides, les commentaires doivent être reçus au plus tard le 27 août 2025 à 23h30, heure de l'Est.

Limite d'une participation par personne. Toute personne qui participe ou tente de participer plus de fois que le nombre autorisé, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement, sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement l'annulation de sa participation, vote ou tous autres résultats de cette participation.

3. Mode d'attribution des prix

Un tirage au sort sera effectué à Lavaltrie à 10h00 heure de l'Est le 28 août 2025 parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours.

Le participant désigné par le sort qui aura répondu correctement à une question d'habileté mathématique sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le gagnant sera contacté de la même façon dont il a fait parvenir sa participation, via la section *Commentaires* du Sondage, suivant le tirage au sort du 28 août 2025, après 10h00.

Le gagnant potentiel devra réclamer son prix en envoyant un courriel à l'adresse marketing@devolutions.net, et fournir la bonne réponse à la question mathématique qui lui sera soumise **avant le 15 septembre 2025, 10h00, heure de l'Est.**

Dans l'éventualité où le gagnant potentiel ne réclame pas son prix dans le délai ou répond de manière incorrecte à la question d'habileté mathématique, refuse le prix ou est déclaré inadmissible, Devolutions se réserve le droit de désigner un autre gagnant potentiel et ce, même

si le nom du gagnant potentiel a déjà été annoncé publiquement, lequel aura alors quatre (4) jours pour réclamer son prix selon la façon indiquée ci-haut.

Devolutions se réserve le droit d'exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un des gagnants. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du gagnant.

Une fois le prix réclamé par le gagnant, Devolutions procédera à l'envoi des prix par **courriel** qui sera transmis à l'adresse courriel choisie par le gagnant lors de la réclamation des prix.

Il se peut que Devolutions ait besoin d'informations supplémentaires à votre sujet telles que vos prénoms et noms, numéro de téléphone, adresse courriel et adresse postale afin de vous faire parvenir le prix si vous êtes le gagnant. Le cas échéant, vous autorisez Devolutions à divulguer ces informations au Fournisseur de prix, afin d'être en mesure de vous faire parvenir votre prix. **Autrement, toutes les informations personnelles qui seront transmises à Devolutions dans le cadre de votre participation au Concours demeureront confidentielles, ne seront pas utilisées à des fins autres que le Concours ou transmises à des tiers, et leur accès sera restreint aux seuls employés ayant besoin d'y accéder afin d'administrer le Concours. Toutes les informations personnelles recueillies dans le cadre du Concours seront immédiatement détruites après la transmission des prix aux gagnants.**

4. Description des prix

Deux (2) cartes cadeau Amazon d'une valeur unitaire de 25\$ USD taxes incluses (offerte en devise locale). La valeur totale des prix est de 50\$ USD taxes incluses.

La valeur totale approximative par juridiction se détaille comme suit :

Juridiction	Valeur approximative
États-Unis	50 USD
Canada	71.53 CAD
Royaume-Uni	38.69 GBP
Allemagne	46.33 EUR

Les cartes cadeau seront attribuées sous la forme d'un code cadeau électronique et pourraient être assujetties aux dates d'expiration indiquées au moment de la notification du gain du prix.

Remarque : la valeur relative exacte des cartes-cadeaux attribuées dépend des fluctuations de la devise locale.

5. Conditions générales

5.1 En participant au Concours, vous :

- a) Reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du Concours et de vous y conformer;
- b) Confirmez satisfaire tous les critères d'admissibilité au Concours et acceptez le prix (si vous l'emportez);
- c) Sous réserve de répondre correctement à la question d'habileté mathématique, acceptez tel quel le prix offert par Devolutions;
- d) Vous-même, vos héritiers, vos successeurs et vos ayants droit dégagez Devolutions et tout Fournisseur de prix de même que leurs sociétés affiliées, filiales, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs de toute responsabilité à l'égard de dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres pouvant découler de votre participation au Concours, de l'utilisation de votre participation et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez).

5.2 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

5.3 En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, Devolutions se réserve le droit de lui substituer un prix ou un élément de valeur approximativement équivalente, à son entière discrétion.

5.4 Le refus d'un gagnant d'accepter le prix ou une partie du prix dégage Devolutions de toute obligation à l'égard de ce gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

5.5 Devolutions se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Tous changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le site Web. Sans limiter ce qui précède, Devolutions se réserve le droit d'ajuster, sans préavis, les dates et/ou les délais mentionné(e)s dans le présent règlement, lorsque nécessaire, à la suite de problèmes techniques ou autres, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis de Devolutions à son entière discrétion, affecte la bonne

administration du Concours telle qu'elle est envisagée dans le présent règlement du Concours, ou pour toute autre raison.

- 5.6 Les renseignements personnels demandés aux gagnants, tels que les noms, âge (le cas échéant) et coordonnées, sont recueillis et utilisés par Devolutions et le Fournisseur de prix ou leurs représentants pour les fins d'administration du Concours. En fournissant vos renseignements personnels, vous consentez à notre *Politique relative à la vie privée* [<https://devolutions.net/fr/legal>] Devolutions n'est pas responsable des politiques sur la protection des renseignements personnels du Fournisseur de prix ou de ses représentants.
- 5.7 En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.
- 5.8 Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Devolutions réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, irrégulières, ou soumises par des moyens illicites ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours.
- 5.9 L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement ne doit pas affecter la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent règlement demeure en vigueur et doit être interprété conformément à ses termes et conditions, comme si cette disposition n'était pas contenue dans les présentes.
- 5.10 La participation au Concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer au règlement du Concours, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec, district judiciaire de Joliette.

- 5.11 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.



CONTEST RULES
AUGUST POLL 2025 (the “Contest”)

**From August 4 , 2025, at 10:00 a.m. [EST] to August 27, 2025, at 11:30 p.m. [EST] (the
“Contest Period”)**

Organized by
Devolutions inc. (“Devolutions”)

1. Eligibility

This Contest is intended for viewing and participation in the fifty (50) United States and Washington, D.C., Canada, the United Kingdom, and Germany only. Please do not enter if you are not an authorized resident of one of the fifty (50) United States or Washington, D.C., Canada, the United Kingdom, or Germany, or if you are not located there at the time of entry. VOID IN PUERTO RICO, THE U.S. VIRGIN ISLANDS, ALL OTHER U.S. TERRITORIES AND POSSESSIONS, OUTSIDE THE ABOVE-MENTIONED JURISDICTIONS, AND WHERE PROHIBITED BY LAW.

The following persons are not eligible:

- a) Employees, directors, representatives, and agents of Devolutions inc. and the Prize Provider;
- b) Persons living in the same household as those mentioned above.

The Contest is subject to all applicable federal, state, provincial, county, and local laws and regulations. Void in Puerto Rico, the U.S. Virgin Islands, all other U.S. territories and possessions, outside the above-mentioned jurisdictions, and wherever prohibited by law.

2. How to Enter

No purchase necessary. To enter the Contest, simply answer the August Poll question available at the following address [<https://blog.devolutions.net/2025/08/august-poll-question-how-do-you-prefer-to-learn-about-new-tech-solutions-and-products>] (the “Survey”) by leaving a comment in the designated section by no later than 11:30 p.m. Eastern Time on August 27, 2025. All individuals who have left a valid comment are eligible to participate in the Contest, subject to the eligibility conditions set forth in section 1.



By entering the Contest, you confirm that you have read and agree to comply with these Contest Rules. You agree that submitting an entry to the Contest constitutes your electronic signature, thereby binding you to these Rules.

To be valid, all entries must be received no later than August 27, 2025, at 11:30 p.m. Eastern Time.

Limit of one entry per person. Any individual who enters or attempts to enter more times than permitted, or who uses a robotic, automatic, mechanical, electronic, or other method of duplication not authorized under these Rules, shall be deemed to have attempted to tamper or manipulate, resulting in automatic disqualification of their entry, vote, or any other results arising from such entry.

3. Prize Awarding Process

A random draw will take place in Lavaltrie at 10:00 a.m. Eastern Time on August 28, 2025, from among all eligible entries received during the Contest Period.

The entrant selected at random who correctly answers a mathematical skill-testing question will be declared the winner of the prize, provided that all conditions in these Rules are met.

The winner will be contacted in the same way they submitted their entry, via the *Comments* section of the Survey, following the draw on August 28, 2025, after 10:00 a.m.

The potential winner will have to claim their prize by sending an email to marketing@devolutions.net, and provide the correct answer to the skill-testing question **by Septembre 15, 2025, 10:00 a.m. Eastern Time.**

In the event the potential winner does not claim the prize by the deadline, or fails to correctly answer the skill-testing question, refuses the prize, or is deemed ineligible, Devolutions reserves the right to select another potential winner, even if the name of the initial potential winner has already been publicly announced. The newly selected winner will then have four (4) days to claim the prize as described above.

Devolutions reserves the right to require proof of identity or age from any winner. Failure to provide the requested proof will result in the winner's automatic disqualification.



Once the prize is claimed by the winner, Devolutions will send the prize by email to the email address chosen by the winner at the time they claim their prize.

Devolutions may need additional information about you, such as your first and last names, phone number, email address, and mailing address in order to send you the prize if you are the winner. **In such a case, you authorize Devolutions to disclose this information to the Prize Provider so that your prize can be delivered. Otherwise, any personal information transmitted to Devolutions in connection with your Contest participation will remain confidential, will not be used for any purpose other than the Contest, will not be shared with third parties, and will be accessible only to employees who need it to administer the Contest. All personal information collected in connection with the Contest will be destroyed immediately after the prizes are sent to the winners.**

4. Prize Description

Two (2) Amazon gift cards with a value of \$25 USD each, taxes included (issued in local currency). The total value of the prizes is \$50 USD, taxes included.

The approximate value by jurisdiction is as follows:

Jurisdiction	Approximate Value
United States	USD \$50
Canada	CAD \$71.53
United Kingdom	£38.69
Germany	€46.33

The gift card will be awarded as an electronic gift code and may be subject to expiration dates as indicated at the time the prize is awarded.

Note: The exact relative value of the gift cards awarded will depend on fluctuations in local currency.

5. General Conditions

5.1 By entering the Contest, you:

- a) Acknowledge that you have read and agree to these Contest Rules and will comply with them;

- b) Confirm that you meet all eligibility criteria for the Contest and agree to accept the prize (if you win);
 - c) Subject to correctly answering the skill-testing question, accept the prize offered by Devolutions as is;
 - d) For yourself, your heirs, successors, and assigns, release Devolutions and any Prize Provider, as well as their affiliated companies, subsidiaries, directors, officers, agents, consultants, volunteers, and employees from any and all liability for compensatory, direct, indirect, consequential, or other damages that may arise from your participation in the Contest, from the use of your entry, and from the awarding, acceptance, and use of the prize (if you win).
- 5.2 The prize must be accepted as awarded and may not be exchanged, refunded, sold, or transferred. No substitutions will be granted.
- 5.3 If it is impossible to provide the prize exactly as described in these Rules, Devolutions reserves the right, at its sole discretion, to substitute the prize or any component thereof with one of similar or approximate value.
- 5.4 Should a winner refuse the prize or any portion of the prize, Devolutions shall be released from any obligation to that winner regarding the prize or the portion of the prize in question.
- 5.5 Devolutions reserves the right to modify these Contest Rules or to end the Contest at any time without incurring any liability whatsoever to any participant. Any changes to the Contest Rules will be posted on the website. Without limiting the foregoing, Devolutions reserves the right to adjust, without prior notice, the dates and/or the deadlines mentioned in these Rules whenever necessary due to technical or other issues, or due to any other circumstance which, in Devolutions' sole discretion, affects the proper administration of the Contest as contemplated by these Rules, or for any other reason.
- 5.6 The personal information requested from the winners, such as name, age (if applicable), and contact information, is collected and used by Devolutions and the Prize Provider or their representatives for the purpose of administering the Contest. By providing your personal information, you consent to our Privacy Policy [<https://devolutions.net/legal/>]. Devolutions is not responsible for the privacy policies of the Prize Provider or its representatives.

- 5.7 In the event of a dispute as to the identity of an entrant, the authorized account holder of the email address at the time the entry was submitted will be deemed the participant. The individual assigned the email address by the domain associated with the submitted email address is considered the authorized account holder. A selected participant may be required to provide proof that they are the authorized account holder of the email address associated with the entry. All entries must be submitted from a valid email account that can be identified by a reverse domain search. The time and date of the entry submission, for the purposes of determining its validity, will be determined solely by the Contest server.
- 5.8 The odds of winning depend on the number of eligible entries received. Devolutions reserves the right to disqualify any incomplete, illegible, irregular entries, or entries submitted by illegal means or not strictly in accordance with these Rules.
- 5.9 The invalidity or unenforceability of any provision of these Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. If any provision is found to be invalid, unenforceable, or illegal, these Rules shall otherwise remain in full force and shall be interpreted in accordance with their terms as if the invalid, unenforceable, or illegal provision were not contained herein.
- 5.10 Participation in the Contest, as well as the consent of participants to enter and comply with these Rules, are governed by the laws of the Province of Quebec and the federal laws of Canada applicable therein. By submitting the entry form, participants agree to submit to the exclusive jurisdiction of the courts of Quebec, Judicial District of Joliette.
- 5.11 Any dispute regarding the organization or conduct of a promotional contest may be submitted to the *Régie des alcools, des courses et des jeux* for a ruling. Any dispute regarding the awarding of a prize may be submitted to the Régie solely for the purpose of helping the parties reach a settlement.